



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY

7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier octobre deux mil vingt-et-un s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Solange MION

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Chantal BERTHET, Michel ARCHAMBAULT

Commune de Massay

Chantal BERGER, Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

-

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Didier ROUX (suppléant de Jean-Marc PETIT)

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

-

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Céline MILLERIOUX, Corinne OLLIVIER, Solange MION, Sabine MOREVE, Toufik DRIF, Jill GAUCHER, Thibault LHONNEUR, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU, Philippe BULTEAU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Méry-sur-Cher**

Amanda GRIMONT pouvoir à Hayate DADSI

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de Vierzon

Mélanie CHAUVET pouvoir à Corinne OLLIVIER
 Franck MICHOUX pouvoir à Solange MION
 Maryvonne ROUX pouvoir à Toufik DRIF
 Cécile CHANGEUX pouvoir à Yann GODARD
 Laurent DESNOUES pouvoir à Pascal LATESSA

Aude BIAVA-MARTINETTO

Commune de Vignoux/Barangeon

Pascale DESGUIN

Corinne TORCHY

Arrivés en cours de séance**Commune de Vierzon**

Nicolas SANSU Arrivé après le rapport n° DEL21/185 – Pouvoir à François DUMON du rapport n° DEL21/163 au rapport n° DEL21/185

Philippe FOURNIE Arrivé après le rapport n° DEL21/200

ORDRE DU JOUR

N°	INTITULE DE LA DELIBERATION
DEL21/163	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL21/164	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL21/165	CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020
DEL21/166	MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020
DEL21/167	ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – PEPINIERE D'ENTREPRISES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020

DEL21/168	ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – SAINT CHAMBON/GRANAT – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020
DEL21/169	SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020
DEL21/170	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) REGION CENTRE INTERACTIVE (RECIA) – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/171	CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON (MAGASIN A.R.MOD) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20/257 DU 30 SEPTEMBRE 2020
DEL21/172	CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 16 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON (MAGASIN EIGHTEEN CLOTHING) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL21/009 DU 10 FEVRIER 2021
DEL21/173	CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 18 PLACE DU MARECHAL FOCH A VIERZON (MAGASIN CYCLES NICO) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL 21/010 DU 10 FEVRIER 2021
DEL21/174	CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 24 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON (MAGASIN LIGNE S)– MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL21/011 DU 10 FEVRIER 2021
DEL21/175	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) GOLF – CONVENTION CONSTITUTIVE
DEL21/176	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) GOLF – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/177	AMENAGEMENT D'UN CITY STADE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/178	TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA CANTINE SCOLAIRE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GENOUILLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/179	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL – ANNULE ET RETIRE LA DELIBERATION DEL21/096 DU 17 JUIN 2021
DEL21/180	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – ANNULE ET RETIRE LA DELIBERATION DEL21/097 DU 17 JUIN 2021
DEL21/181	BUDGET PRINCIPAL – COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2021
DEL21/182	BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2021
DEL21/183	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2021
DEL21/184	BUDGET ANNEXE SPANC – COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2021
DEL21/185	FINANCES : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR 2021
DEL21/186	URBANISME – ADOPTION DE DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE VIERZON
DEL21/187	URBANISME - PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE
DEL21/188BIS	URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) DE LA COMMUNE DE MASSAY
DEL21/188	URBANISME - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) DE LA COMMUNE DE MASSAY
DEL21/189	URBANISME – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – COMMUNE DE NOHANT-EN-GRAÇAY – RETRAIT DE LA DELIBERATION DEL21/110 DU 17 JUIN 2021
DEL21/190	URBANISME – MISE EN COMMUN D'UN GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - APPROBATION DES CGU ET MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LES COMMUNES MEMBRES

DEL21/191	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE 3 EMPLOIS PERMANENTS DONT UN A TEMPS NON COMPLET
DEL21/192	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES SUITE A PROMOTION INTERNE
DEL21/193	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE
DEL21/194	PERSONNEL – INDEMNITE POUR CONGES NON PRIS PAR UN FONCTIONNAIRE DU FAIT DE LA MALADIE OU EN RAISON DES NECESSITES DE SERVICE AVANT LA FIN DE SA RELATION DE TRAVAIL
DEL21/195	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE VIERZON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/196	ADHESION A L'ASSOCIATION LIG'AIR
DEL21/197	ASSOCIATION OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'OFFICE DU TOURISME – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DEL21/045 DU 08 AVRIL 2021
DEL21/198	OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2022
DEL21/199	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTIE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « B9 » SIS MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES 28 AVENUE PIERRE SEMARD ET EGALEMENT ACCESSIBLE RUE DE LA SOCIETE FRANÇAISE A VIERZON, CADASTREE SECTION DK N° 307, DK N° 324 et DK N° 326p - ABSENCE D'EXPLOITATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/200	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME
DEL21/201	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SARL TEXEQUIP
DEL21/202	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI DU VIEUX DOMAINE
DEL21/203	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI BLANC SAINT EXUPERY – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DEL21/070 DU 8 AVRIL 2021
DEL21/204	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SA GARNIER DURAND – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DEL21/140 DU 17 JUIN 2021
DEL21/205	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI LINDSAY – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DEL21/141 DU 17 JUIN 2021
DEL21/206	VIE ASSOCIATIVE – MISE EN PLACE DES PRESTATIONS SOCIALES - ADHESION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES (COSC) DE LA VILLE DE VIERZON
DEL21/207	ASSOCIATION TGV INTERCONNEXION SUD – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026
	QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil communautaire approuve la modification de l'ordre du jour, comme suit :

Ajout de deux délibérations :

DEL21/188BIS Urbanisme – Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Massay

DEL21/208

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 (CRTE) « Pôle d'Equilibre Territorial Rural Centre Cher (PETR Centre Cher) » - Validation de la nouvelle maquette financière suite à la réunion de négociation du 22 Septembre 2021 et de l'avenant n°1 « Après bilan d'étape »

Le Conseil communautaire approuve la modification de l'ordre du jour telle que définie ci-dessus.

DEL21/163 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre.

DP21/062 108^{EME} TOUR DE FRANCE 2021 – VENTES D'OBJETS SOUVENIRS A LA MAISON DU TOUR – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2021

Il a été décidé :

- de retenir la liste des objets « souvenirs » mis en vente à la Maison du Tour dans le cadre du départ de Vierzon de la 7^{ème} étape du 108^{ème} Tour de France,
- d'appliquer les tarifs de vente de ces objets à compter du 1^{er} juin 2021,
- d'inscrire les recettes au budget.

DP21/063 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ANNULATION DE SEJOURS AU GITE DE LA FEUILLARDERIE A VOUZERON SUITE A LA CRISE SANITAIRE – REMBOURSEMENT DES ARRHEES VERSEES POUR LES SEJOURS NON EFFECTUES SUR L'ANNEE 2021 – DECISION APPLICABLE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021

Il a été décidé :

- de procéder auprès des loueurs au remboursement des arrhes (30 % du prix de la location) versées pour les séjours au gîte de la Feuillarderie à Vouzeron non effectués sur l'année 2021, compte tenu de la crise sanitaire,

- de rembourser les arrhes versées pour tous séjours non effectués jusqu'au 31 décembre 2021,
- d'inscrire les dépenses au budget du Service Tourisme et Congrès.

DP21/064 SERVICE TOURISME ET CONGRES TARIFS HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE A LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 27 MAI 2021

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance de différents producteurs,
- d'appliquer les tarifs à compter du 27 mai 2021,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès

DP21/065 TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – TARIFS DE VENTE DE PRODUITS - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 27 MAI 2021

Il a été décidé :

- de retenir la liste :
 - des différentes visites du Site
 - de la gamme de produits divers et variés,
 - des objets « souvenirs »
- d'appliquer les tarifs de vente tels que définis en annexe à la présente Décision de Président, à compter du 27 mai 2021,
- d'inscrire les recettes au budget.

DP21/066 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE POUZET GROUP POUR LA LOCATION D'UN CHALET EN BOIS POUR L'ACTIVITE DE NAVIGATION A L'ESCALE DE THENIOUX

Il a été décidé :

- d'approuver les termes du contrat de location, entre la société POUZET GROUP, sise Le Moulin du Porche 18340 PLAIMPIED, représentée par Madame POUZET et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour la location et l'installation, d'un chalet bois d'une dimension totale de 6,40 mètres par 2,40 mètres (15m²), pour une durée de 4 mois, soit du 31 mai 2021 au 30 septembre 2021, pour un montant établi à 3540 € HT, correspondant à un montant de 4248 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélo à signer ledit contrat, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget du Service Tourisme et Congrès

DP21/067 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX EN COPROPRIETE DANS L'IMMEUBLE DM566-DM568-DM569-DM572-DM573-DM574-DM577-DM578-DM579-DM580-DM586-DM587 APPARTENANT A LA SCI AUDE TROTIGNON ET A LA SCI PHARMA FORUM

Il a été décidé :

- d'exercer son droit de préemption urbain renforcé à l'occasion de la vente par la SCI AUDE TROTIGNON et la SCI PHARMA FORUM, de leurs locaux commerciaux constituant les lots n°701 et 702, d'une surface de 212 m² et dépendant de la copropriété d'immeuble cadastrée DM566-DM568-DM569-DM572-DM573-DM574-DM577-DM578-DM579-DM580-DM586-DM587 d'une surface de 1ha04a27ca sis rue du 11 novembre 1918, dans le cadre du réaménagement et de la valorisation des espaces publics du « Forum République » en vue de favoriser le développement des loisirs et du tourisme en cœur de ville de la commune de Vierzon,
- d'acquérir lesdits lots au prix fixé par le service du Domaine de 212 000 € (deux cent douze mille euros) net vendeur,
- de faire fixer le prix d'acquisition par la juridiction compétente en matière d'expropriation, à défaut d'accord amiable, (article L.213-4 et R.213-11 du code de l'urbanisme)
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge des finances et de l'urbanisme à signer tous les actes afférents à l'acquisition, étant précisé que l'acte authentique doit être dressé dans un délai de trois mois à compter de la notification de l'accord sur le prix pour constater le transfert de propriété (article R.213-12 du Code de l'Urbanisme), et que le prix devra être réglé par la communauté de communes dans les quatre mois qui suivent soit la décision d'acquérir le bien au prix accepté par le vendeur, soit la décision définitive de la juridiction, (article L.213-14 du Code de l'Urbanisme)
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice.

DP21/068 SERVICE TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME GAUDEY CECILE, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE D'ARTICLES CERAMIQUES UTILITAIRES ET MADAME LIBERT JULIE POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE PHOTOGRAPHIES

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame GAUDEY Cécile et Madame LIBERT Julie, pour la période du 2 juillet 2021 au 3 septembre 2021,
- d'autoriser Madame GAUDEY Cécile et Madame LIBERT Julie, à exposer les œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau, pour la période du 2 juillet 2021 au 3 septembre 2021, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme et Congrès, et Canal de Berry à Vélo à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

DP21/069 SERVICE TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MONSIEUR SIMON FRANÇOIS, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE PHOTOGRAPHIES

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du site de la Maison de l'eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur SIMON François, pour la période du 4 septembre 2021 au 30 octobre 2021,
- d'autoriser Monsieur SIMON François, à exposer les œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau, pour la période 4 septembre 2021 au 30 octobre 2021 périodes d'installation et de démontage prises en considération,

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme et Congrès, et Canal de Berry à Vélo à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

DP21/070 ENVIRONNEMENT – LOGICIEL DE BASE DE DONNEES DE GESTION DE CONTENEURS DE DECHETS MENAGERS CONTRAT AVEC LA SOCIETE STYX

Il a été décidé :

- d'approuver les termes du contrat de licence d'utilisation de logiciels de base de données de gestion des conteneurs de déchets ménagers entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société STYX pour une durée de trois ans à dater de sa prise d'effet, soit le 15 juin 2021,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Environnement à signer ledit contrat ainsi que les avenants pour les modifications, adjonctions ou suppressions de nouvelles licences, postes ou modules,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP21/071 CAMPUS NUMERIQUE – CREATION D'UN INCUBATEUR – MISSION D'INGENIERIE — DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS – CONVENTION DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UNE ETUDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TERRITOIRE D'INDUSTRIE » 2021-2022 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention de l'opération « Convention de subvention pour le financement d'une étude dans le cadre du programme « Territoire d'Industrie »,
- d'approuver le plan de financement de l'opération « Convention de subvention pour le financement d'une étude dans le cadre du programme « Territoire d'Industrie », décrit ci-dessous :
 - o Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations 15 468,18€ TTC
 - o Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 15 468,19€ TTC
- de solliciter la Caisse des dépôts et consignations pour une subvention de 15 468,18 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la Convention de subvention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse des dépôts et consignations et tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les recettes correspondantes.

DP21/072 TOURISME ET CONGRES – CAMPING INTERCOMMUNAL DE GRAÇAY – EPICERIE DE DEPANNAGE – TARIFS DE VENTE APPLICABLES A COMPTER DU 15 JUIN 2021

Il a été décidé :

- de mettre en place une épicerie de dépannage sur le camping intercommunal de Graçay durant la période d'ouverture,
- d'approuver les tarifs des produits de première nécessité,
- de mettre en application ces tarifs à compter du 15 juin 2021,
- d'inscrire les recettes au budget.

DP21/073 CAMPING INTERCOMMUNAL DE GRAÇAY – REGIE DE RECETTES – MODIFICATION DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP21/056

Il a été décidé :

- de modifier l'article 4 comme suit :

La régie encaisse les produits suivants :

- Emplacement Tente
- Emplacement Camping-car
- Emplacement Caravane
- Redevance journalière campeur adulte, campeur enfant (- de 7 ans)
- Redevance pour les animaux
- Branchement électrique
- Garage mort
- Location de mobil-homes
- Forfait ménage de mobil-homes
- Location de draps
- Location machine à laver
- Sucre en poudre, thé, café, filtres à café, chocolat en poudre, lait
- Eau, jus d'orange, soda canette, céréales, biscottes, farine, pâtes, riz, sel, poivre, ketchup
- moutarde, sauce tomate, cornichons
- conserves : cassoulet, raviolis, saucisses lentilles, haricots verts, haricots blancs, sardines
- maquereaux, pâté,
- œufs, confiture, bretzels, boîte cocktail apéro, soufflés cacahuettes, gâteaux sucrés
- tuc, rouleaux essuie-tout, mouchoirs en papier, savon, gel douche, shampoing
- brosses à dents, dentifrice, rasoirs.

Les autres articles restent inchangés.

DP21/074 REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES – REHABILITATION DU SITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE – AMENAGEMENT D'UN CAMPUS NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2021 – ABROGATION DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP21/010

Il a été décidé :

- d'abroger la Décision de Président n°DP21/010 du 19 janvier 2021 ayant pour objet « Requalification de friches industrielles – Réhabilitation du site de la Société Française Aménagement d'un Campus numérique – Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2021 »,
- d'approuver le programme de requalification de friches industrielles – réhabilitation du site de la Société Française - Aménagement d'un campus numérique
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

- ETAT – DETR (50% sur une assiette éligible de 1 000 000€ HT)	500 000.00 € (13.26 %)
- ETAT – DSIL REGIONALE CAMPUS CONNECTE	300 000.00 € (7.96 %)
- AAP FONDS NATIONAL RECYCLAGE FONCIER	949 691.00 € (25.19 %)
- REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	500 000.00 € (13.26 %)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER	400 000.00 € (10.61 %)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 119 123.00 € (29.69 %)

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 500 000.00 €,
- de solliciter l'Etat au titre de la DSIL Régionale Campus connecté pour un montant de 300 000.00 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP21/075 108^{EME} TOUR DE FRANCE 2021 – VENTES D'OBJETS SOUVENIRS A LA MAISON DU TOUR – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 9 JUIN 2021 – MODIFICATION DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP21/062

Il a été décidé :

- de modifier la Décision de Président n° DP21/062,
- d'appliquer la baisse des tarifs des objets « souvenirs » à compter du 9 juin 2021, les tarifs des objets « souvenirs » non mentionnés dans la présente Décision de Président sont vendus aux tarifs établis par Décision de Président n° DP21/062,
- d'appliquer les tarifs des objets « souvenirs » ajoutés à compter du 9 juin 2021,
- d'appliquer les conditions tarifaires énumérées à l'association du Club de cyclisme vierzonnais et ce pour l'achat des T-shirts « Le Tour de France à Vierzon »,
- d'inscrire les recettes au budget.

DP21/076 SERVICE TOURISME ET CONGRES – PROGRAMMATION MUSICALE A LA GUINGUETTE QUAI DU BASSIN A VIERZON – CHOIX DES PRESTATAIRES

Il a été décidé :

- de retenir les orchestres pour un total de 9 prestations, pour un montant total s'élevant à 2970 €, comprenant le salaire net des artistes et les frais de repas à hauteur de 30 € par concert, hors cotisations sociales au GUSO,
- de signer les contrats d'engagements à durée déterminée pour chaque prestataire,
- de régler les cotisations au Guso pour chaque prestataire,
- d'imputer les dépenses afférentes au budget 2021.

DP21/077 AFFRANCHISSEMENT POSTAL – CONTRATS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'AGENCE POSTALE A VIERZON

Il a été décidé :

- d'approuver les conditions des trois contrats mentionnés ci-dessous,
 - Contrat « colissimo privilège » : envoi de colis et le suivi de l'envoi par le client
 - Contrat « destinéo esprit libre » : envoi pour des opérations de marketing (à partir de 400 plis)
 - Contrat « affranchigo liberté » : en cas de panne de la machine à affranchir de la collectivité
- de signer les contrats ci-annexés,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DP21/078 **MARCHE PUBLIC DE SERVICES D'ASSURANCES - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES LOTS N°1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES » ; N°2 « RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES » ; N°3 « FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES » ; N°4 « RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL » ; N°5 « PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS »**

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché d'une durée de 4 années et 6 mois, prenant effet au 1^{er} juillet 2021 et ayant pour terme le 31 décembre 2025, aux courtiers et/ou aux compagnies d'assurance suivants :

Lot n°1 : « Assurance Dommages aux biens et risques annexes »

- o **Le CABINET ASSURANCES PILLOT/VHV/ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG** pour un montant annuel de 24 962,05 € TTC (vingt-quatre mille neuf cent soixante-deux euros et cinq centimes toutes taxes comprises) correspondant à la variante imposée n°1 (franchise à 3000 €), soit un montant total TTC de 112 329,22 € TTC pour la durée totale du marché (4 ans et 6 mois).

Lot n°2 : « Assurance Responsabilité et risques annexes »

- o **La Compagnie SMACL** pour un montant annuel de 7315,38 € TTC (sept mille trois cent quinze euros et trente-huit centimes toutes taxes comprises) correspondant à l'offre de base (RC) de 3421,55 € TTC + la prestation supplémentaire n°1 (responsabilité atteintes à l'environnement) de 2901,58 € TTC + la prestation supplémentaire n°2 (protection juridique personne morale) de 992,25 € TTC, soit un montant total TTC de 32919,21 € pour la durée totale du marché (4 ans et 6 mois).

Lot n°3 : « Assurance Flotte automobile et risques annexes »

- o **La Compagnie SMACL** pour un montant annuel de 7042,69 € TTC (sept mille quarante-deux euros et soixante-neuf centimes toutes taxes comprises) correspondant à l'offre de base de 6323,39 € TTC + la prestation supplémentaire imposée n°1 (marchandises transportées) de 138,65 € TTC + la prestation supplémentaire imposée n°2 (auto mission collaborateur) de 213,11 € TTC + la prestation supplémentaire imposée n°3 (auto mission élus) de 298,26 € TTC + la prestation supplémentaire imposée n°4 (bateau) de 69,28 € TTC, soit un montant total TTC de 31692,10 € pour la durée totale du marché (4 ans et 6 mois).

Lot n°4 : « Assurance Risques statutaires du Personnel »

- o **La Compagnie CNP/ CABINET SOFAXIS** pour se garantir à la fois en accident du travail, maladie professionnelle et en garantie décès pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet affiliés à la CNRACL correspondant à l'offre de base, ainsi que pour les agents titulaires à temps non complet et le personnel non titulaire non affilié à la CNRACL (IRCANTEC) par prestation supplémentaire imposée n°1, pour un montant annuel de prime correspondant à :
 - 0,18 % de la masse salariale pour le décès (agents titulaires et stagiaires à temps complet affiliés à la CNRACL),
 - 1,23 % de la masse salariale pour les accidents du travail et maladie professionnelle (agents titulaires et stagiaires à temps complet affiliés à la CNRACL),
 - 1,80% de la masse salariale pour ces mêmes risques, relatifs aux agents titulaires à temps non complet et au personnel non titulaire, non affiliés à la CNRACL (IRCANTEC)

- représentant un montant provisionnel total annuel de 21951,07 € TTC (vingt et un mille neuf cent cinquante et un euros et sept centimes toutes taxes comprises) soit un montant total provisionnel TTC de 98779,82 € pour la durée totale du marché (4 ans et 6 mois).

Lot n° 5 : « Assurance protection juridique des agents et des élus »

- **La Compagnie PNAS/ PROTEXIA** pour un montant forfaitaire annuel de 247 € TTC (deux cent quarante-sept euros toutes taxes comprises) soit un montant total TTC de 1111,50 € pour la durée totale du marché (4 ans et 6 mois).
- d'inscrire les dépenses respectives correspondantes aux différents budgets communautaires, pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

DP21/079 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX -TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE A LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 25 JUIN 2021

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance de différents producteurs,
- d'appliquer les tarifs à compter du 25 juin 2021
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

DP21/080 SERVICE TOURISME ET CONGRES – AIRE DE CAMPING-CAR A VIERZON – CONTRAT DE COMMUNICATION BANCAIRE AVEC LA SOCIETE URBAFLUX

Il a été décidé :

- d'approuver les termes du contrat de location, entre la société URBAFLUX et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la location en contrat longue durée de 3 années renouvelable, d'un service de communication cryptée via un Terminal de Paiement Electronique entre le lecteur de carte bancaire et l'établissement bancaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour un montant annuel 300 € HT, soit 360 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélo à signer ledit contrat, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget du Service Tourisme et Congrès.

DP21/081 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF)– RELAIS ASSISTANTS MATERNELS A FOËCY

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher relative à la prestation de service Relais Assistants Maternel (RAM) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- de signer ou d'autoriser la Vice-présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la convention ainsi que les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget.

DP21/082 BATIMENTS SPORTIFS - MISE A DISPOSITION D'UN MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR POUR LE CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRAÇAY – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE (A.D.E.S.L.I)

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur (BEESAN) entre l'Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre (ADESLI), représentée par son Président, Monsieur Florent GAILLARD, et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour la période du 3 juillet 2021 au 29 août 2021, moyennant la somme de 10 8000,00 €, hors heure(s) supplémentaire(s) éventuelle(s), à régler par mandat administratif à terme échu, selon les modalités qui suivent :
 - du 3 juillet au 31 juillet 2021 : 5 328,00 €
 - du 1^{er} août au 29 août 2021 : 5 472,00 €
 - Heure supplémentaire facturée : 36,00 €
- de signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y reportant,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2021,
- de régler mensuellement les factures.

DP21/083 ZONE D'ACTIVITES DES FOURS A MASSAY – ACQUISITION DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SAFER DU CENTRE

Il a été décidé :

- de porter la candidature de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry auprès de la SAFER du Centre en signant le dossier de candidature intitulé « Projet agricole » fixant les conditions de l'acquisition,
- si la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est retenue par la SAFER, d'acquérir à la SAFER du Centre, les parcelles cadastrées YB 203, ZW 126, ZW 127, ZW 132, ZW 135, ZW 136, ZW 137, ZW 154, ZW 163 situées sur la commune de MASSAY, pour un montant de 115 000 €, assortis de frais de gestion de 256,20 € TTC,
- de signer l'acte de vente à venir et tous les actes nécessaires à cette acquisition foncière,
- de définir comme Maître PATRY, notaire à Vierzon, rédacteur de l'acte de vente,
- d'inscrire la dépense correspondante sur l'année 2021.

DP21/084 TOURISME ET CONGRES – CANAL DE BERRY A VELO – PRESTATION DE SERVICE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT DE BOUCLES CYCLOTOURISTIQUES AVEC LA SOCIETE TRACES TPI

Il a été décidé :

- de retenir la prestation de services de la société TRACES TPI pour l'établissement d'un schéma d'aménagement de boucles cyclotouristiques pour un montant de 19745 € HT (23694 € TTC),

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélo à signer le devis, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget du Service Tourisme et Congrès

DP21/085 TOURISME – AIRE DE CAMPING-CAR A VIERZON – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Il a été décidé :

- d'instituer une régie de recettes auprès du service de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour le fonctionnement de l'aire de camping-car à Vierzon,
- de fixer l'encaisse des produits suivants :
 - redevance pour 100 litres d'eau consommés
 - redevance pour 2 heures d'électricité consommées

DP21/086 CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC MONSIEUR ERIC LARCHEVEQUE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A NEUVY-SUR-BARANGEON – MONTANT DE LA PARTICIPATION DE MONSIEUR ERIC LARCHEVEQUE

Il a été décidé :

- de solliciter Monsieur Eric LARCHEVEQUE pour le versement en faveur de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry d'une participation d'un montant de 30 000 € relative à la réalisation de travaux de déploiement de la fibre optique aux lieux-dits « Les Roncières » et « Le Petit Coulon » situés sur la commune de Neuvy-sur-Barangeon,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention ci-annexée ainsi que les actes à intervenir,
- d'inscrire la recette au budget.

DP21/087 CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'ENTREPRISE SCR POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A NEUVY-SUR-BARANGEON – MONTANT DE LA PARTICIPATION DE L'ENTREPRISE SCR

Il a été décidé :

- de solliciter l'entreprise SCR, représentée par Monsieur Christian RUEGGER, pour le versement en faveur de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry d'une participation d'un montant de 6000 € relative à la réalisation de travaux de déploiement de la fibre optique aux lieux-dits « Les Roncières » et « Le Petit Coulon » situés sur la commune de Neuvy-sur-Barangeon,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention ci-annexée ainsi que les actes à intervenir,
- d'inscrire la recette au budget.

DP21/088 CESSION DE MATERIELS A LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON

Il a été décidé :

- de céder les matériels référencés ci-dessus à la commune de Neuvy-sur-Barangeon pour un montant de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires à la cession de ces matériels,
- d'inscrire les recettes au budget correspondant.

DP21/089 RAIL CLUB SITUE 15 RUE DE LA SOCIETE FRANÇAISE A VIERZON - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET ANTARGAZ

Il a été décidé :

- d'approuver la tarification de fourniture d'énergie proposée par Antargaz pour l'association Rail Club, sise au 15 rue de la Société Française, à Vierzon,
- de signer cette offre de prix et tout acte nécessaire à l'évolution de cette offre,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP21/090 MARCHE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif à l'entretien des installations d'assainissement non collectif à l'entreprise suivante :
 - **EURL GESSET et Fils – 14 rue Marcel Paul - ZI de l'Aujonnière - 18100 VIERZON**
 pour un montant total de 115 360.00 € HT soit 126 896.00 € TTC pour une durée d'un an reconductible tacitement par période annuelle sans pouvoir excéder 4 années, prenant effet à compter de sa date de notification,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'accord-cadre, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,

DP21/091 BATIMENTS SPORTIFS ET CULTURELS - MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU GYMNASSE HENRI BEAUFOL – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON- SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION « O.C.A.D » (OUVERTURE CULTURELLE ET ART ET DANSE)

Il a été décidé :

- de mettre le gymnase Henri Beaufol à disposition à titre gracieux de l'association « O.C.A.D. ouverture culturelle art et danse » pour la période du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année,
- d'approuver les termes de la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol jointe en annexe,
- de signer la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association « O.C.A.D. ouverture culturelle art et danse »,
- de signer ou à défaut le Conseiller Communautaire délégué, chargé des bâtiments administratifs, sportifs, culturels, à signer ladite convention d'occupation à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

DP21/092 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA SARL MIV

Il a été décidé :

- d'approuver la remise gracieuse du loyer à la SARL MIV pour les mois de juillet, aout et septembre 2021,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et à signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP21/093 BATIMENTS SPORTIFS - MISE A DISPOSITION D'UN MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR POUR LE CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRACAY – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE (A.D.E.S.L.I) - AVENANT N° 1

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur (BEESAN) entre l'Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre (ADESLI) et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour la facturation d'heures supplémentaires à hauteur de 21h75, pour un montant de 783 €,
- de signer l'avenant n° 1 à ladite convention ainsi que tous les actes s'y reportant,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2021, (les factures sont réglées mensuellement).

DP21/094 108^{EME} TOUR DE FRANCE 2021 – VENTES D'OBJETS SOUVENIRS A LA MAISON DU TOUR – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 12 JUILLET 2021 – MODIFICATION DES DECISIONS DE PRESIDENT N° DP21/062 ET N° DP21/075

Il a été décidé :

- de modifier les Décisions de Président n° DP21/062 et n° DP21/075,
- d'appliquer la baisse des tarifs des articles « souvenirs » à compter du 12 juillet 2021,
- d'inscrire les recettes au budget.

DP21/095 URBANISME - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE MASSAY – ALIENATION D'UN BIEN CADASTRE ZN 188 APPARTENANT AUX CONSORTS AUDENET

Il a été décidé :

- de déléguer son droit de préemption urbain à la Commune de Massay à l'occasion de la vente de la parcelle ZN n°0188 d'une contenance globale de 1 ha 19a et 49ca et située au Lieudit les Mottes à Massay, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communal.

DP21/096 SITE DE LA MAISON DE L'EAU – ORGANISATION ET ANIMATIONS D'ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE PORTANT LE NOM DE « CONCERT'EAU »

Il a été décidé :

- de retenir les coûts prévisionnels établis selon les opérations,
- de solliciter une subvention auprès du SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre) au titre du Contrat Territorial gestion quantitative et qualitative portant le nom de « CONCERT'EAU » pour un montant de 4 585 €,
- de signer tous les actes nécessaires à ce dossier,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP21/097 TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE – INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR LA COMMUNE DE THENIOUX

Il a été décidé :

- d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public de la commune de Thénieux,
- de financer une partie du coût d'investissement suivant le plan de financement défini ci-dessus, soit une participation financière de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 70 % de la dépense, soit 1 694.33 €,
- de prendre en charge les frais de fonctionnement (comprenant la fourniture d'électricité et la contribution financière demandée par le SDE 18 pour les dépenses d'entretien et de maintenance de la borne et du système de monétique),
- de percevoir les recettes liées aux recharges des véhicules par le SDE 18,
- de signer tous actes en ce sens,
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget.

DP21/098 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TRACTEUR KUBOTA A LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- de mettre à disposition de la commune de Méry-sur-Cher le tracteur de marque KUBOTA M108S, immatriculé AC 134 DY, pour permettre l'entretien des chemins de randonnées communautaires qui se trouvent sur la commune de Méry-sur-Cher, pour 90 % du temps, et également pour l'entretien des chemins communaux pour 10 % du temps restant,
- de fixer le loyer annuel à 500 € TTC, payable d'avance,
- de conclure la convention de mise à disposition du tracteur de marque KUBOTA M108S, immatriculé AC 134 DY entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la commune de Méry-sur-Cher pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023,
- de signer la convention et tout acte nécessaire à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget.

DP21/099 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA SARL L'ENVOL BOWLING POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 2021

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à la SARL L'ENVOL BOWLING pour les mois de juillet – août – septembre 2021,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et d'autoriser le Vice-Président en charge de l'économie à signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP21/100 BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE O'CLEAN CENTRE

Il a été décidé :

- de conclure un bail commercial entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société O'CLEAN Centre, pour l'atelier relais B au Parc Technologique de Sologne sis route de Bonègue à Vierzon (18100), pour une durée de 9 ans, prenant effet au 2 août 2021 et ayant pour terme le 1^{er} août 2030, pour un loyer mensuel de :
- - du 2 août 2021 au 1^{er} août 2024 : 1106,25€ HT (mille cent six euros et vingt-cinq centimes hors taxes) soit 1327,50 TTC (mille trois cent vingt-sept euros et cinquante centimes toutes taxes comprises),
 - du 2 août 2024 au 1^{er} août 2026 : 1229,17€ HT (mille deux cent vingt neuf euros et dix sept centimes hors taxes) soit 1475,01€ TTC (mille quatre cent soixante quinze euros et un centimes toutes taxes comprises),
 - A partir du 2 août 2026 et ce jusqu'à la fin du bail : 1352,09€ HT (mille trois cent cinquante deux euros et neuf centimes hors taxes) soit 1622,51€ TTC (mille six cent vingt deux euros et cinquante et un centimes toutes taxes comprises),
- de signer ledit bail commercial et tout acte nécessaire à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP21/101 ECONOMIE – CESSION D'UN TERRAIN SUR LA ZAC PARC DE L'AUJONNIERE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE A2C BATIMENT

Il a été décidé :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry à la SARL A2C BATIMENT, ou à toute personne morale venant s'y substituer, de 5000m² à prendre sur la parcelle cadastrée section BT n° 249, Zac Parc de l'Aujonnière sise Rue Marcel PAUL à VIERZON (18100), moyennant le prix de 55 000 € HT (cinquante-cinq mille euros hors taxes) soit 66 000 € TTC (soixante-six mille euros toutes taxes comprises),
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du développement économique à signer l'acte de vente à venir, en la forme authentique, ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP21/102 ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY ET L'ASSOCIATION SHAB (SURFACES HABITABLES)

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat pour la récupération des meubles en déchetteries avec l'association SHAB (Surfaces Habitables) - 13 rue du Maréchal Joffre 18100 VIERZON, qui prendra effet le 20 juillet 2021, pour une durée de 1 mois non renouvelable et ce à titre gracieux,
- de signer tous les actes nécessaires, y compris actes nécessaires à son évolution.

DP21/103 URBANISME – CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER INDUSTRIEL SITUE « QUAI DU BASSIN A VIERZON (PARCELLES CT162, CT373, CT374) – DELEGATION DU DROIT DE PROPRIETE A LA COMMUNE DE VIERZON EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'INTERET COMMUNAL

Il a été décidé :

- de déléguer le droit de priorité de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la commune de Vierzon pour la vente de l'ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées section CT n°162, 373 et 374 d'une superficie totale de 3 385 m², sises Quai du Bassin à Vierzon, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communal, correspondant aux objectifs définis dans l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme,
- de signer tout acte relatif à cette décision.

DP21/104 FOURNITURE DE CONSOMMABLES, PRODUITS ET PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN – CHOIX D'UN PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- de retenir la SARL CODAN-HYGIAL BERRY, 15 rue Isaac Newton, Parc Esprit 1 – 18000 BOURGES, pour la fourniture de consommables, produits et petits matériels d'entretien pour la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour un montant de 5 000,00 € HT maximum pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification, renouvelable par période annuelle, pour une durée maximale de 4 ans,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP21/105 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – CONVENTION DE LOCATION DE LABORATOIRE DE PASSAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE ECCA.

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention de location de laboratoire de passage prenant effet le 26 juillet 2021 et ayant pour échéance le 25 juillet 2022 passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société ECCA,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention ci-annexée, et tout acte nécessaire à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP21/106 ECONOMIE - CESSIION D'UN TERRAIN AU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE A LA SOCIETE DISTRY

Il a été décidé :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Société DISTRY ou à toute personne morale venant s'y substituer, la parcelle cadastrée section AH n°394, sise Zac Parc Technologique de Sologne à Vierzon, moyennant le prix de 54 379 € HT (65 254,80 € TTC), soit 13 € HT le m²,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la promesse unilatérale de vente et l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP21/107 MARCHE DE MAINTENANCE DES APPAREILS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION, DE VENTILATION ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise ENGIE E.S – ENGIE Solutions - 746 boulevard Duhamel du Monceau – P.A. du Moulin – CS 90014 – 45166 OLIVET, pour un montant forfaitaire annuel de 10 215,00 € HT (12 258,00 € TTC), soit un total de 30 645,00 € HT (36 774,00 € TTC), pour une durée d'un an reconductible tacitement par période annuelle sans pouvoir excéder 3 années, prenant effet à sa date de notification,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP21/108 CREATION D'UN ECO-JARDIN HISTORIQUE ET LUDIQUE « LES JARDINS DU MEUNIER » - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PARTICIPATIF – APPEL A PROJETS TOURISME & TERRITOIRE DU CHER ET KISSKISSBANKBANK – RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP21/032 DU 19 MARS 2021

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président N° DP21/032 du 19 mars 2021, déposée auprès du contrôle de légalité le 13 mars 2021,
- d'approuver la création d'un éco-jardin historique et ludique dénommé « Les jardins du Meunier »
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2000,00 € (25,93%)
 - KISSKISSBANKBANK 4171,26 € (54,07%)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 1542,81 € (20,00%)
- de solliciter un financement participatif au titre de l'appel à projet porté par Tourisme & Territoire du Cher et KISSKISSBANKBANK pour un montant de 4171,26 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP21/109 CREATION D'UN ECO-JARDIN HISTORIQUE ET LUDIQUE « LES JARDINS DU MEUNIER » - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER A LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE – RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP21/030 DU 19 MARS 2021

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président N° DP21/030 du 19 mars 2021, déposé auprès du contrôle de légalité le 13 mars 2021,
- d'approuver la création d'un éco-jardin historique et ludique dénommé « Les jardins du Meunier »
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2000,00 € (25,93%)
 - KISSKISSBANKBANK 4171,26 € (54,07%)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 1542,81 € (20,00%)
- de solliciter un financement au Conseil Régional Centre-Val de Loire pour un montant de 2000 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP21/110 CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE GENOUILLY – AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE-CENTRE

Il a été décidé :

- d'approuver l'aménagement d'une zone de loisirs au centre de loisirs intercommunal à Genouilly,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT – DETR/DSIL 54 278,00 € (50,00%)
 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER 28 632,00 € (26,37%)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 25 647,66 € (23,63%)
- de solliciter le Conseil Départemental du Cher au titre du contrat de ville-centre pour un montant de 28 632 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes,

DP21/111 REAMENAGEMENT DU 1^{ER} ETAGE DE L'OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE-CENTRE

Il a été décidé :

- d'approuver le réaménagement du 1^{er} étage de l'Office de tourisme Berry-Sologne,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT – DETR/DSIL 116 582,00 € (50,00 %)
 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER 31 174,00 € (13,37 %)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 85 408,69 € (36,63 %)

- de solliciter le Conseil Départemental du Cher au titre du contrat de ville-centre pour un montant de 31 174 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP21/112 CONSTRUCTION D'UN ATELIER A VOCATION ECONOMIQUE AU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE A VIERZON – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE-CENTRE

Il a été décidé :

- d'approuver la création d'un atelier à vocation économique au Parc Technologique de Sologne,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

• ETAT – DETR/DSIL	167 183,00 €	(45,85%)
• CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER	100 000,00 €	(27,43%)
• COMMUNAUTE DE COMMUNES	97 419,89 €	(26,72%)
- de solliciter le Conseil Départemental du Cher au titre du contrat de ville-centre pour un montant de 100 000 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP21/113 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL A GENOUILLY NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION FOËCY OVALE CLUB DURANT LES MOIS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE 2021

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion de la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association Foëcy Ovale Club pour dispenser une animation « rugby » auprès du centre de loisirs intercommunal à Genouilly du 7 septembre 2021 au 19 octobre 2021 inclus pour un montant de 168 €,
- de signer ou d'autoriser la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer ladite convention ainsi que les éventuelles modifications,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2021.

DP21/114 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL A GENOUILLY - NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION FOËCY OVALE CLUB DURANT LES MOIS DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2021

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion de la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association Foëcy Ovale Club pour dispenser une animation « rugby » auprès du centre de loisirs intercommunal à Genouilly du 8 novembre 2021 au 13 décembre 2021 inclus pour un montant de 198 €,

- de signer ou d'autoriser la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer ladite convention ainsi que les éventuelles modifications,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2021.

DP21/115 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – MARCHÉ SUBSEQUENT N°9 - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché subséquent n°9 à la Société EUROVIA pour un montant de 27 790 ,31 € HT soit 33 348,37 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge « des travaux, voirie, éclairage public » à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DEL21/164 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

DB21/002 TOURISME ET CONGRES – APPROBATION DE LA CHARTE DE VALEURS DU RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE LA CSTI (CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE) EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapporteur : Jacques TORU

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la Charte de valeurs du réseau régional des acteurs de la CSTI en Centre Val de Loire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à Vélo à signer ladite charte ainsi que tous les actes relatifs à son évolution.

DB21/003 GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL TECHNIQUE ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de personnel technique entre la Ville de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour un montant de 529 134,48 €,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du personnel et de la communication à signer la présente convention ainsi que les actes y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget.

DB21/004 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU CHER – CONVENTION DE SERVICE CDAP « CONSULTATION DES DONNEES ALLOCATAIRES PAR LES PARTENAIRES » DE LA BASE ALLOCATRICE DE LA CAF DU CHER SUR LE SITE INTERNET www.caf.fr

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'adhérer au service « consultation du dossier allocataire »,
- d'adhérer au service « aides financières d'action sociale (AFAS),
- d'approuver les termes de la convention d'accès à « mon compte partenaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de l'Enfance, Petite Enfance, Jeunesse à signer ladite convention et les éventuelles modifications à venir.

DB21/005 FINANCES - CONSULTATION POUR L'EMPRUNT 2021

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes du contrat de prêt établi entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, 8 Allée des Collèges, 18 920 Bourges Cédex 9, dans les conditions ci-après définies,

➤	emprunt	1 349 000,00 €,
➤	Durée	20 ans
➤	Echéances	trimestrielles
➤	Taux fixe	0,83 %
➤	Amortissement	progressif
➤	Base de calcul des intérêts	360/360
➤	Commission d'engagement	0,10 % du montant emprunté
➤	Versement des fonds	versement unique au 06/07/2021
➤	Date de la 1 ^{ère} échéance	06/10/2021

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cet emprunt,
- d'inscrire la recette au budget 2021.

DB21/006 SERVICE TOURISME ET CONGRES - SITE DE LA MAISON DE L'EAU – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA ROUTE JACQUES CŒUR - OPERATION PASS PRIVILEGE JACQUES COEUR

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'association « La Route Jacques Cœur » et la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, pour l'adhésion à l'opération « Pass Privilège », prenant effet le 1^{er} juillet 2021 et ayant pour terme le 31 décembre 2021 et moyennant une cotisation annuelle forfaitaire de 100 euros (cent euros).
- de fixer selon les termes de ladite convention, un tarif préférentiel pour la visite du Moulin de la biodiversité du site de la Maison de l'Eau, aux détenteurs du Pass Privilège Route Jacques Cœur, défini comme suit :
 - Adulte : 4 € TTC,
 - Enfant 6 à 14 ans inclus : 1,50 € TTC
- d'autoriser le Site de la Maison de l'Eau, selon les termes de ladite convention, à acheter à l'association « La Route Jacques Cœur », des Pass Privilège « Route Jacques Cœur », au tarif préférentiel de 1,50 € TTC,
- d'autoriser le Site de la Maison de l'Eau, selon les termes de ladite convention, à vendre des Pass Privilèges Route Jacques Cœur à ses visiteurs, au tarif de 5,00 € TTC
- d'inscrire les dépenses et recettes au Budget du Service Tourisme et Congrès.

DB21/007 SERVICE TOURISME ET CONGRES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS, DE MATERIELS ET D'UNE LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA VILLE DE VIERZON DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SUR LE QUAI DU BASSIN (GUINGUETTE ET NAVIGATION)

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'équipements, de matériels et de mise à disposition d'une licence IV de débit de boissons, entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Ville de Vierzon pour toute la durée des animations sur le quai du Bassin,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme et Congrès et Canal de Berry à Vélo à signer ladite convention et tous les avenants nécessaires à son évolution,
- d'inscrire les dépenses au budget 2021.

DB21/008 SERVICE TOURISME ET CONGRES – GUINGUETTE QUAI DU BASSIN A VIERZON - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS, DE MATERIELS, D'UNE LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS POUR L'OUVERTURE D'UNE BUVETTE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA MICROENTREPRISE « SANDRINE DALLOIS »

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Microentreprise « Sandrine Dallois », représentée par Mme Sandrine Dallois prenant effet au 03 juillet et ayant pour terme le 29 aout 2021 inclus, pour l'exploitation d'un débit de boisson
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélo, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public, passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Microentreprise « Sandrine Dallois ».

DB21/009 SERVICE TOURISME ET CONGRES – GUINGUETTE QUAI DU BASSIN A VIERZON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS, DE MATERIELS POUR UNE AIRE DE RESTAURATION RAPIDE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA MICROENTREPRISE « ADRIENNE ET JEAN »

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Microentreprise « Adrienne et Jean », représentée par M. VALLET Jean-Marc prenant effet au 03 juillet et ayant pour terme le 22 aout 2021 inclus, pour l'exploitation d'une aire de restauration rapide,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélo à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public, passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Microentreprise « Adrienne et Jean » représentée par M. VALLET Jean-Marc.

DB21/010 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - FREQUENTATION DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT INTERCOMMUNAUX A GENOUILLY ET A VOUZERON PAR LES ENFANTS EXTERIEURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY LES MERCREDIS EN PERIODE SCOLAIRE ET LES VACANCES SCOLAIRES

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et les communes extérieures au territoire de ladite Communauté dont les enfants fréquentent les centres de loisirs sans hébergement à Genouilly et à Vouzeron fixant les conditions d'accueil,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la convention et tous les actes afférents à ce dossier,
- d'inscrire la recette au budget.

DB21/011 ENVIRONNEMENT - UTILISATION DES DECHETTERIES DE NEUVY-SUR-BARANGEON ET VIGNOUX-SUR-BARANGEON PAR LES HABITANTS DES COMMUNES DE LA CHAPELLE D'ANGILLON, MERY-ES-BOIS, PRESLY ET NANÇAY, COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE

Rapporteur : Zitony HARKET

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Communauté de communes Sauldre et Sologne pour la mise à disposition des habitants et des professionnels des communes de la Chapelle d'Angillon, Méry-es-Bois, Presly, Nançay (communes membres de la Communauté de communes Sauldre et Sologne) des déchetteries de Neuvy-sur-Barangeon et Vignoux-sur-Barangeon,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Environnement à signer ladite convention et les avenants afférents à ce dossier,
- d'inscrire les recettes au budget.

DB21/012 ESTIVALES DU CANAL 2021 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, ET LA VILLE DE VIERZON POUR LE THEATRE MAC NAB

Rapporteur : Jacques TORU

- d'approuver les termes de la convention ainsi que le montant de la dépense pour ce spectacle qui s'élève à 10 000 € TTC,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à Vélo à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant,
- d'inscrire la dépense au budget du service Tourisme et Congrès.

DB21/013 TRANSITION ENERGETIQUE – DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET EDF

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et EDF pour la mise en place du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), convention prenant effet à la date de signature pour une durée d'un an, reconduite par avenant, de façon expresse, par période unitaire d'un an au maximum une fois,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Transition énergétique à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son évolution,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DEL21/165 CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif au Centre International de Séminaires et de Culture Scientifique et Technique, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2020.

Vote :

**A la majorité (36 VOIX POUR) -
6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE**

**M. SANSU (qui a donné pouvoir), M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER,
MME GRENIER-RIGNOUX**

**DEL21/166 MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT
AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR
L'EXERCICE 2020**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à la réalisation et l'exploitation de la Maison des Cultures Professionnelles (MCP), établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2020.

Vote :

**A la majorité (36 VOIX POUR) -
6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE
M. SANSU (qui a donné pouvoir), M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER,
MME GRENIER-RIGNOUX**

**DEL21/167 ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – PEPINIERE D'ENTREPRISES – CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à l'acquisition et l'exploitation d'une pépinière d'entreprises, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2020.

Vote :

**A la majorité (36 VOIX POUR) -
6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE
M. SANSU (qui a donné pouvoir), M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER,
MME GRENIER-RIGNOUX**

**DEL21/168 ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – SAINT CHAMOND/GRANAT – CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à l'exploitation de la zone d'activité Saint Chamont/Granat, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2020.

Vote :

**A la majorité (36 VOIX POUR) -
6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE
M. SANSU (qui a donné pouvoir), M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER,
MME GRENIER-RIGNOUX**

DEL21/169 SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2020.

Vote :

A la majorité (36 VOIX POUR) -

6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE

**M. SANSU (qui a donné pouvoir), M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER,
MME GRENIER-RIGNOUX**

**DEL21/170 GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) REGION CENTRE INTERACTIVE (RECIA) –
DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-
BERRY**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au sein du GIP RECIA,
- d'inscrire au budget principal les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

A l'issue des opérations de vote :

Ont été désignés :

- **membre titulaire : Alain LEBRANCHU**
- **membre suppléant : Amanda GRIMONT**

**DEL21/171 CESSON A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 30 AVENUE
DE LA REPUBLIQUE A VIERZON (MAGASIN A.R. MOD) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION
DEL20/257 DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération DEL20/257 du 30 septembre 2020, en désignant Monsieur Jacques TORU pour représenter la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et signer l'acte administratif de cession et les actes afférents, conformément à l'article L131-13 aliéna 2 du Code général des collectivités territoriales,
- de confier au Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry l'établissement de l'acte administratif de cession de l'immeuble sis 30 Avenue de la République à Vierzon, cadastré section CW n°670, moyennant le prix net vendeur de 65 779,00 €,
- d'inscrire la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/172 CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 16 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON (MAGASIN EIGHTEEN CLOTHING) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL21/009 DU 10 FEVRIER 2021

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération n° DEL21/009 du 10 février 2021, en désignant Monsieur Jacques TORU pour représenter la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et signer l'acte administratif de cession et les actes afférents, conformément à l'article L1311-13 aliéna 2 du Code général des collectivités territoriales,
- de confier au Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry l'établissement de l'acte administratif de cession de l'immeuble sis 16 Avenue de la République à Vierzon cadastré parcelle n° 292 section CV au prix net vendeur de 144 084,59 €,
- d'inscrire la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/173 CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 18 PLACE DU MARECHAL FOCH A VIERZON (MAGASIN CYCLES NICO) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL 21/010 DU 10 FEVRIER 2021

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération DEL21/010 du 10 février 2021, en désignant Monsieur Jacques TORU pour représenter la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et signer l'acte administratif de cession et les actes afférents, conformément à l'article L1311-13 aliéna 2 du Code général des collectivités territoriales,
- de confier au Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry l'établissement de l'acte administratif de cession de l'immeuble sis 18 Place du Maréchal Foch à Vierzon cadastré parcelle n° 261 section CV au prix net vendeur de 74 678,02 €,
- d'inscrire la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/174 CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 24 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON (MAGASIN LIGNE S) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL21/011 DU 10 FEVRIER 2021

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération DEL21/011 du 10 février 2021, en désignant Monsieur Jacques TORU pour représenter la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et signer l'acte administratif

de cession et les actes afférents, conformément à l'article L1311-13 aliéna 2 du Code général des collectivités territoriales,

- de confier au Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry l'établissement de l'acte administratif de cession de l'immeuble sis 24 Avenue de la République à Vierzon cadastré parcelle n° 364 section CW au prix net vendeur de 95 577,21 €,
- d'inscrire la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/175 GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) GOLF – CONVENTION CONSTITUTIVE

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'acter la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP)
- d'approuver la convention constitutive du GIP, ci-annexées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- de donner mandat au Président ou à son représentant pour négocier les principes de fonctionnement.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/176 GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) GOLF – DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de désigner trois membres du Conseil communautaire pour siéger au sein du GIP « Golf » en qualité d'administrateurs.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

A l'issue des opérations de vote, ont été désignés :

- François DUMON
- Jacques TORU
- Sylvie SEGRET-DESCROIX

DEL21/177 AMENAGEMENT D'UN CITY STADE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous,
 - Etat – DETR 19 089 €
 - Région Centre-Val de Loire 10 900 €
 - Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 12 296 €
 - Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée 12 296 €
- d'octroyer un fonds de concours à la commune de Saint-Georges-sur-la-Prée à hauteur de 12 296 €,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote :

Approuvé à la majorité (41 voix pour) – 1 voix contre

DEL21/178 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA CANTINE SCOLAIRE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GENOUILLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous,
 - Etat – DETR 41 560 € (40 %)
 - Conseil Départemental du Cher 10 390 € (10 %)
 - Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 20 780 € (20 %)
 - Commune de Genouilly 31 170 € (30 %)
- d'octroyer un fonds de concours à la commune de Genouilly à hauteur de 20 780 €,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/179 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL – ANNULE ET RETIRE LA DELIBERATION DEL21/096 DU 17 JUIN 2021

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de retirer et remplacer la délibération DEL21/096 du 17 juin 2021,
- de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement et de le porter de 500 843,68 € à 782 193,96 €,
- d'intégrer ce résultat au Budget Principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

**DEL21/180 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – ANNULE ET
RETIRE LA DELIBERATION DEL21/097 DU 17 JUIN 2021**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de retirer et remplacer la délibération DEL21/097 du 17 juin 2021,
- de modifier l'affectation du résultat d'investissement et de porter le montant du déficit d'investissement (chapitre 001) à 438 532,13 €,
- de modifier le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de porter le montant à 198 656,66 €.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

**DEL21/181 BUDGET PRIMITIF - COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION
MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021**

Le Président,

Considérant que le projet de Décision Modificative n°2 augmente les crédits ouverts de **764 959,33 €** et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

Fonctionnement	447 614,28 €
Investissement	317 345,05 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°2 du Budget Principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

**DEL21/182 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES - COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-
BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2021**

Le Président,

Considérant que le projet de décision modificative n°2 présente une diminution des crédits ouverts de **216 118,38 €** et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

- Investissement :	5 440,62 €
- Fonctionnement :	- 221 559,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la décision modificative n°2 du Budget Annexe Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/183 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME - COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2021

Le Président,

Considérant que le projet de décision modificative n°2 présente une diminution des crédits ouverts de - 47 500,00 € et qu'il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	0,00 €
- Fonctionnement	47 500,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la décision modificative n°2 exercice 2021 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/184 BUDGET ANNEXE SPANC - COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2021

Le Président,

Considérant que le projet de Décision Modificative n°2 s'élève à 12 000,00 € et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	0,00 €
- fonctionnement	12 000,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/185 FINANCES : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR 2021

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de déterminer l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire à répartir entre les communes pour 2021 et les critères de répartition,
- de fixer le montant de la dotation de solidarité communautaire à 20 000,00 € pour 2021
- de fixer les modalités de répartition, la part des critères obligatoires représentant 100% de l'enveloppe, et se répartissant entre la population et le potentiel financier par habitant dont la pondération est la suivante :
 - ° La population représente 80 % de la pondération,
 - ° Le potentiel financier par habitant représente 20 % de la pondération
- de fixer le montant de la dotation de solidarité de chacune des communes comme suit :

• Dampierre-en-Graçay	124,21 €
• Foëcy	1 008,62 €
• Genouilly	362,14 €
• Graçay	733,27 €
• Massay	685,86 €
• Méry-sur-Cher	344,16 €
• Neuvy-sur-Barangeon	592,02 €
• Nohant-en-Graçay	155,64 €
• Saint-Georges-sur-la-Prée	301,39 €
• Saint Hilaire-de-Court	278,62 €
• Saint-Laurent	249,44 €
• Saint-Outrille	110,70 €
• Thénieux	326,67 €
• Vierzon	13 438,04 €
• Vignoux-sur-Barangeon	998,19 €
• Vouzeron	291,03 €

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/186 URBANISME – ADOPTION DE DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE VIERZON

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de déclarer d'intérêt général le projet de plateforme logistique dans la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C) du Parc Technologique de Sologne située sur la ville de Vierzon, objet de la déclaration de projet n°1 qui a été soumise à enquête publique,
- d'adopter la déclaration de projet n°1 relative au projet de plateforme logistique conformément aux articles L.153-15 et L153-58 du code de l'urbanisme,
- d'approuver la mise en compatibilité du PLU de la ville de Vierzon, telle que présentée dans le dossier et l'actualisation des pièces du PLU qui s'en suit (règlement, plan de zonage),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer et à exécuter tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Vote :

Approuvé à la majorité (39 voix pour) – 3 abstentions

DEL21/187 URBANISME - PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la modification n°1 du dossier de réalisation de la ZAC du Parc Technologique de Sologne,
- d'approuver le projet de Programme des Equipements Publics et ses annexes,
- d'approuver le dossier de réalisation élaboré et comprenant le projet de Programme des Equipements Publics et ses annexes, le Programme Global de Constructions, les modalités prévisionnelles de financement.

Vote :

Approuvé à la majorité (39 voix pour) – 3 abstentions

DEL21/188 URBANISME - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) DE LA COMMUNE DE MASSAY

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bilan de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Massay.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/188BIS URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) DE LA COMMUNE DE MASSAY

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Massay.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/189 URBANISME – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – COMMUNE DE NOHANT-EN-GRAÇAY – RETRAIT DE LA DELIBERATION DEL21/110 DU 17 JUIN 2021

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de retirer la délibération n°DEL21/110 en date du 17 juin 2021 instaurant le droit de préemption urbain sur la commune de Nohant-en-Graçay et déposée auprès du contrôle de légalité le 28 juin 2021.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/190 URBANISME – MISE EN COMMUN D'UN GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - APPROBATION DES CGU ET MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la mise en commun au profit de chaque commune adhérente du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) qui permet de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes d'urbanisme,
- d'approuver le règlement des Conditions Générales d'Utilisation de ce télé-service.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/191 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE 3 EMPLOIS PERMANENTS DONT UN A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création de deux emplois permanents pour la direction de l'économie, soit :
 - Un poste d'assistante administrative au grade d'adjoint administratif, à temps non complet à 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2021,
 - un poste de chargé de missions, de suivi administratif et budgétaire au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022
- d'approuver la création d'un emploi permanent pour la Direction des ressources humaines, de gestionnaires ressources humaines, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - soit dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
 - soit dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

La rémunération de ces différents postes sera basée sur l'échelle indiciaire et complétée par le régime indemnitaire afférent au grade retenu ; sachant que les grades qui ne connaîtront pas d'affectation seront supprimés ultérieurement

- d'approuver la modification du tableau des effectifs en ce sens,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/192 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES SUITE A PROMOTION INTERNE

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2021,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/193 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2021,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/194 PERSONNEL – INDEMNITE POUR CONGES NON PRIS PAR UN FONCTIONNAIRE DU FAIT DE LA MALADIE OU EN RAISON DES NECESSITES DE SERVICE AVANT LA FIN DE SA RELATION DE TRAVAIL

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de décider, par dérogation au décret du 26 novembre 1985 susvisé, qu'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, qui n'aurait pas été en mesure de prendre tous ses droits à congé annuel avant la fin de sa relation de travail, que ce soit du fait de la maladie ou en raison des nécessités de service, a droit à une indemnité financière pour congé annuel payé non pris,
- de décider que, s'agissant des modalités pratiques de calcul de l'indemnisation pour les fonctionnaires, en l'absence de précisions jurisprudentielles, la Communauté de communes calculera l'indemnisation des jours de congés non pris par un fonctionnaire en retenant les modalités prévues par le décret du 15 février 1988 susvisé pour les agents contractuels :
 - Lorsque l'agent n'a pu bénéficier d'aucun congé annuel, l'indemnité compensatrice est égale au 1/10^{ème} de la rémunération totale brute perçue par l'agent de l'année en cours
 - Lorsque l'agent a pu bénéficier d'une partie de ses congés annuels, l'indemnité compensatrice est proportionnelle au nombre de jours de congés annuels dus et non pris,
 - L'indemnité est soumise aux mêmes retenues que la rémunération de l'agent.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y affèrent,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/195 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE VIERZON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'allouer un fonds de concours d'un montant de 250 000 € HT à la Ville de Vierzon pour ses travaux de voirie, soit 50 % du fonds de concours portant sur le montant de 500 000 €,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/196 ADHESION A L'ASSOCIATION LIG'AIR

Rapporteur : Djamila KAOUES

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association Lig'Air – 260 avenue de la Pomme de Pin 45590 Saint-Cyr-en-Val – pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature et comprenant l'engagement suivant :

- Adhésion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à l'association Lig'Air pour un montant annuel de 6 843 € TTC.
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du PCAET à signer la convention,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/197 ASSOCIATION OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'OFFICE DU TOURISME – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL21/045 DU 08 AVRIL 2021

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de désigner un technicien, en qualité d'opérationnel, pour représenter l'Office de tourisme auprès de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Vierzon (OCAV).

Vote :

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour) - 1 non participation au vote : M. DUMON

A l'issue des opérations de vote, a été désignée :

- **Magali TOURATIER, Directrice de l'Office de tourisme.**

DEL21/198 OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer à l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat de Vierzon » pour l'année 2022, une subvention de 20 000 €,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour) - 1 non participation au vote : M. DUMON

DEL21/199 PARTIE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « B9 » SIS MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES 28 AVENUE PIERRE SEMARD ET EGALEMENT ACCESSIBLE RUE DE LA SOCIETE FRANÇAISE A VIERZON, CADASTREE SECTION DK N° 307, DK N° 324 et DK N° 326p - ABSENCE D'EXPLOITATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de constater et valider, dans le cadre de sa compétence « économie » l'absence d'exploitation d'une partie de l'immeuble immobilier « B9 » sis Maison des Cultures Professionnelles 28 Avenue Pierre Sémard et également accessible rue de la Société Française à Vierzon, cadastrée section

DK N° 307, DK N° 324 et DK N° 326p, d'une superficie totale de 2 618 m² et ce, préalablement à sa désaffectation par la ville de Vierzon, seule habilitée à la prononcer en tant que propriétaire en vue de céder ladite parcelle à la Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon (SEM.VIE),

- d'approuver l'annexe modificative n° 2 au procès-verbal de mise à disposition d'une partie de l'immeuble B9, parcelle cadastrée section DK N° 326p pour 2 665 m², qui sera établie par la ville de Vierzon, conformément aux dispositions de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer ladite annexe modificative n° 2 de rétrocession.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (42 voix pour)

DEL21/200 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 6221 € à la SASU KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SASU KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour) – 1 abstention

DEL21/201 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SARL TEXEQUIP

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 7310 € à la SARL TEXEQUIP dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, la SAS SOLARMTEX et la SARL TEXEQUIP, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL21/202 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI DU VIEUX DOMAINE

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 148 003,18 € à la SCI DU VIEUX DOMAINE dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, la SAS TRANSPORT S LEVEQUE et la SCI DU VIEUX DOMAINE,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL21/203 DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI BLANC SAINT EXUPERY – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DEL21/070 DU 8 AVRIL 2021

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération DEL21/070 du 8 avril 2021 déposée auprès du contrôle de légalité le 29 juin 2021,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SCI BLANC SAINT EXUPERY.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL21/204 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SA GARNIER DURAND – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DEL21/140 DU 17 JUIN 2021

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération DEL21/140 du 17 juin 2021 déposée auprès du contrôle de légalité le 29 juin 2021,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SA GARNIER DURAND,

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL21/205 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI LINDSAY – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DEL21/141 DU 17 JUIN 2021

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération DEL21/141 du 17 juin 2021 déposée auprès du contrôle de légalité le 29 juin 2021,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SCI LINDSAY.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL21/206 VIE ASSOCIATIVE – MISE EN PLACE DES PRESTATIONS SOCIALES - ADHESION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES (COSC) DE LA VILLE DE VIERZON

Le Président

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la ville de Vierzon pour une cotisation d'un montant de 7480,00€, au titre de l'action sociale en faveur du personnel,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2021.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL21/207 ASSOCIATION TGV INTERCONNEXION SUD – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association TGV Interconnexion Sud pour les 6 ans à venir (2021 -2026),
- d'autoriser le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année,
- d'inscrire le montant de la participation aux budgets.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL21/208 CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2018-2024 (CRTE) « POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL CENTRE CHER (PETR CENTRE CHER) » - VALIDATION DE LA NOUVELLE MAQUETTE FINANCIERE SUITE A LA REUNION DE NEGOCIATION DU 22 SEPTEMBRE 2021 ET DE L'AVENANT N°1 « APRES BILAN D'ETAPE »

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de valider la nouvelle maquette financière du CRST 2018-2024 du PETR Centre Cher,
- de valider l'avenant n°1 « Après bilan » du CRST du PETR Centre Cher 2018-2024,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 « Après bilan » du CRST du PETR Centre Cher 2018-2024.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

Fait à Vierzon, le 12 octobre 2021

Le Président,



François DUMON